

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département des Hauts-de-Seine

SERVICE GESTIONNAIRE : Département des Hauts-de-Seine - fse

CODE ET INTITULE : IDF-OI658 ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ACCOGLO CD 92

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Département des Hauts de Seine, le Pôle solidarité dans la mise en œuvre de l'Accompagnement Global en partenariat avec Pôle Emploi.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 2 213 965,05 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 15/09/2023

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 15/11/2023

DESCRIPTION ET CONTEXTE :



Le Fonds Social Européen + (FSE+) constitue le principal instrument financier de l'Union européenne en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale. Le programme FSE+ est régi par les règlements (CE) n°2021/1060 et n°2021/1057. Sur la période 2021-2027 le FSE+ est marqué par un élargissement de son intervention : des publics nouveaux, des dispositifs nouveaux... En France, les grandes lignes d'intervention de ce fonds sont précisées dans le Programme national FSE+ « Emploi, Inclusion Jeunesse Compétences » 2021- 2027. Aussi, le programme traduit des « besoins d'investissement hautement prioritaires » pour la France autour de trois grands sujets :

- L'accès à l'emploi, l'économie sociale et la modernisation du service public de l'emploi ;
- L'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- L'inclusion sociale active des groupes et régions les plus défavorisés ; la gestion est répartie entre un volet central, piloté par la DGEFP et des volets déconcentrés confiés aux Préfets de région (DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui eux-mêmes délèguent aux Organismes Intermédiaires (OI).

Pour la période de programmation européenne 2021-2027 du programme national du FSE+, le Département des Hauts-de-Seine en tant qu'organisme intermédiaire (OI) est délégataire d'une enveloppe de crédit d'intervention de 14,5 M€. Cette enveloppe est attribuée par le Préfet de région *via* la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) Île-de-France.

Dans le cadre de la stratégie Insertion Emploi du Département des Hauts-de-Seine, la continuité avec les actions déjà déployées pendant la période 2014-2020, le Département des Hauts-de-Seine a conclu un accord stratégique de mobilisation du FSE+ avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du territoire. Il vise à faciliter la coordination et la complémentarité des acteurs des politiques de l'insertion au service de la stratégie territoriale d'insertion dans l'objectif d'accès et de retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les inactifs.

Cette stratégie porte sur :

La Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi :

Objectif Spécifique H (OSH) - Favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle,

Objectif Spécifique L (OSL) - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables. Il vise à permettre la mise en œuvre d'actions déconnectées d'un objectif immédiat d'accès à l'emploi, soit qu'il s'adresse à des publics trop éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable, soit qu'il s'adresse à des publics qui ne sont pas sur le marché de l'emploi (enfants par exemple).

La Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative



Objectif Spécifique A (OSA) - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance. Les actions éligibles sont celles favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (accompagnement social et /ou professionnel, actions de repérage, de diagnostic, de remobilisation etc.).

Le Département des Hauts-de-Seine est attractif et innovant. Néanmoins, son territoire est marqué par de fortes disparités en termes de pauvreté et d'accès à l'emploi. Il se compose aujourd'hui de 36 communes et est peuplé de 1 609 306 habitants.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 110 180 au quatrième trimestre 2021 (133 850 de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à la fin du mois de novembre 2021), marquant une évolution qui tend vers la baisse.

Près de la moitié des demandeurs d'emplois du département (46 %) sont des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), dont plus d'un quart (27 %) sont en situation de demandeurs d'emploi de très longue durée.

Au 2e trimestre 2023 le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 69 480.

Ce nombre augmente de 1,3 % sur un trimestre (soit +900 personnes) et diminue de 6,8 % sur un an.

En Île-de-France, ce nombre augmente de 0,9 % sur un trimestre (-5,8 % sur un an).

Dans les Hauts-de-Seine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 110 790 au deuxième trimestre 2023.

Selon le DRIEETS, Ce nombre augmente de 0,7 % sur un trimestre (soit +770 personnes) et diminue de 1,2 % sur un an. En Île-de-France, ce nombre augmente de 0,3 % sur un trimestre (-1,3 % sur un an).

Selon les données collectées par Pole Emploi dans le Département :

- 48% des allocataires formés retrouvent un emploi dans les six mois suivant leur formation ;
- 45% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an ;
- Les femmes représentent le 51% des demandeurs d'emploi (A, B, C).

Ces situations créent de nouveaux enjeux face à l'augmentation constante des dépenses départementales liées à l'allocation RSA, l'augmentation du nombre d'allocataires et des allocations RSA d'autant plus marquée sur 2021 en conséquence de la crise sanitaire.



Afin de fluidifier l'accès au marché du travail, le Département des Hauts-de-Seine prévoit une modalité d'accompagnement qui s'adresse spécifiquement aux personnes rencontrant des freins (sociaux, économiques...) afin de les soutenir dans leur recherche d'emploi. Le principe de fonctionnement de ce dispositif consiste en un double accompagnement du bénéficiaire réalisé par un conseiller Pôle Emploi et un travailleur social du Conseil départemental.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Accompagner de manière adaptée tous les allocataires du RSA et/ou chômeurs sur le territoire des Hauts-de-Seine, et le plus tôt possible afin de les stabiliser durablement dans l'emploi et assurer leur autonomie
- Lever les freins périphériques et favoriser le retour à l'emploi
- Renforcer la complémentarité des acteurs institutionnels en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi.
- Apporter une réponse spécifique aux allocataires sur des étapes de parcours ou sur une approche globale.

A titre informatif, 2 appels à projets sont en cours de publication en 2023 par le Département des Hauts-de-Seine sur la priorité 1, objectif spécifique H, dont le but principal est l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi.

THÈME : Insertion Socio-professionnelle

